



Bulletin Officiel

N° 4231 Mardi 13 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

NOMINATION D'UN DIRECTEUR ET D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE « UBCI FINANCE ». 2

SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES ENNAKL ET BT 2

SOMOCER 2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1 3

FCC BIAT-CREDIMMO 2 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2012-2 4-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

COMMUNIQUE DU CMF

En application des dispositions de l'article 63 (nouveau) du décret n°99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en bourse, le collège du Conseil du Marché Financier a donné son accord sur la nomination de Messieurs **Anas Sandli** et **Hamadi Mokdadi** respectivement en tant que nouveau directeur général et nouveau président du conseil d'administration de la société d'intermédiation en bourse « UBCI Finance ».

2012 - AC - 65

COMMUNIQUE DU CMF

Le CMF porte à la connaissance des actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES & de la BANQUE DE TUNISIE que dans le cadre de la cession des blocs d'actions détenus directement et indirectement par l'Etat Tunisien, le comité de pilotage réuni le vendredi 02 novembre 2012 au Ministère des Finances, en vue de valider les réponses aux questions des investisseurs potentiels et la version finale de l'acte de cession, a demandé de suspendre les titres ENNAKL et BT de la cotation et ce à partir du lundi 05 novembre 2012.

2012 - AC - 63

COMMUNIQUE DU CMF

Faisant suite à la publication en date du 08 novembre 2011 sur le bulletin officiel du CMF des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de SOMOCER et à la publication sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en date du 14 août 2012 et du 21 août 2012 des déclarations de franchissement des seuils de participation à la baisse (20%, 10% et 5%) dans le capital de SOMOCER, le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SOMOCER qu'à la date du 07 novembre 2012, les personnes ci-après ne détiennent aucune participation dans le capital de SOMOCER :

- DUET MENA via ses fonds gérés.
- La société FINANCIERE ZOUARI DE DEVELOPPEMENT.
- La société Imanes.
- La société CHAABANE TALEB TRADING INTERNATIONAL.

2012 - AC - 64

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et le règlement des intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Novembre 2012**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	59,164 DT	par part P2	
Intérêt Unitaire brut :	11,063 DT	par part P2	

Total brut : 70,227 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	59,164 DT	par part S	
Intérêt Unitaire brut :	13,199 DT	par part S	

Total brut : 72,363 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement soit 3,98%.

2012 - AS - 1417



FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Novembre 2012**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	110,594 DT	par part P2	
Intérêt Unitaire brut :	11,381 DT	par part P2	

Total brut : 121,975 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	14,516 DT	par part P3	
-------------------------	-----------	-------------	--

Total brut : 14,516 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	15,282 DT	par part S	
-------------------------	-----------	------------	--

Total brut : 15,282 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement soit 3,98%.

2012 - AS - 1418

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE- ATL-

Ennour Building – centre urbain nord 1082 Mahrajène.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATL réunie le 30/06/2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 8MD pour le porter de 17MD à 25MD en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000D et l'émission de 2 000 000 actions de nominal 1D, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour dix sept (17) actions anciennes ;
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 6 000 000D par l'émission de 6 000 000 actions de nominal 1D et au prix d'émission de 3D, soit une prime d'émission de 2D, à raison de six (6) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour (17) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ère} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 30/08/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions à émettre, soit le 1^{er} janvier 2013 et a délégué au Président Directeur Général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 8MD réparti comme suit :

- 2MD par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites ;
- 6MD par souscription en numéraire et émission de 6 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :

➤ Montant :

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2MD, à prélever sur les réserves de la société et la création de 2 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires.

➤ Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de deux (2) actions gratuites pour dix sept (17) actions anciennes.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 6MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

➤ Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3D, soit 1D de valeur nominale et 2D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

➤ Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- Suite -

- **A titre irréductible :** à raison de six (6) actions nouvelles pour dix sept (17) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.
Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ATL exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 013 054 1192 0012 79 27 ouvert sur les livres de l'ATB – Agence Charguia.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 14/12/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres:

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'ATL et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles gratuites (2 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2013.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 17 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 26/11/2012, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront à partir du 26/11/2012.

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700472 » à partir du 26/11/2012.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700456 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus¹.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700480 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700464 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un document de référence enregistré par le CMF le 09/11/2012 sous le numéro 12-010 et une note d'opération relative à la présente émission visée par le Conseil du Marché Financier le 09/11/2012 sous le numéro 12-792 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATL », de BNA-Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,211%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,218%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,224%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,233%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,238%	1 002,169
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,240%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,250%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,257%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,271%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,289%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,294%	1 015,678
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,297%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,306%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,544%	1 039,278
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,691%	1 054,902
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,060%	1 039,642
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,289
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	989,938
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,933
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,362
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,739
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,738
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,662

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,951	142,963		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,554	12,555		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,289	1,290		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,903	34,907		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,527	47,531		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,025	173,551		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	595,273	594,252		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	138,185	138,045		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	128,121	128,038		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,778	118,676		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,352	116,331		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	95,270	94,961		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	145,247	145,211		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	109,130	109,032		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,090	106,969		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,453	1 338,963		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 342,457	2 354,378		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,181	110,323		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,715	107,259		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,971	123,813		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 220,342	1 219,334		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,566	137,217		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,091	16,172		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 023,592	6 039,137		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 796,458	6 809,425		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,365	2,365		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,972	1,973		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,284	1,276		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,697	106,708
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,705	103,716
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,790	104,800
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,923	101,956
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,642	102,653
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,188	106,197
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,145	103,157
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,094	103,104
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,527	103,537
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,930	104,940
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,141	101,152
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,406	103,418
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,268	103,279
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,955	105,965
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,970	104,980
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,010	102,019
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,904	101,914
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,743	103,754
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,871	101,881
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,893	102,905
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,646	103,656
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,778	101,788
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,367	103,377
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,071	104,081
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,480	101,489

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,409	10,410
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,829	102,839
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,971	102,984
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,526	100,593
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,793	73,717
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	158,244	158,457
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1571,106	1573,126
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,798	114,790
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,987	114,919
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,314	95,154
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,955	16,939
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	278,137	277,936
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,300	43,373
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 612,991	2 610,478
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,823	82,677
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,074	60,027
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,191	102,215
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,806	114,833
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,582	107,464
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,658	11,654
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,707	12,696
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,289	16,264
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,516	16,502
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,885	12,883
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,930	10,931
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,649	10,649
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,700	10,702
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,806	129,705
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,720	128,699
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,305	11,273
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,937	118,655
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,019	20,924
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,810	92,901
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	93,437	93,442
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,709	98,657
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	102,171	101,640
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,097	100,735
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,081	100,673
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,270	100,241
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	117,014	116,816
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,805	143,606
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,536	11,500
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,373	123,341
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,505	118,498
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,271	106,367
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,037	105,135
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,823	191,484
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,012	167,058
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,677	144,712
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 527,039	10 471,753
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	224,327	223,447
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	146,783	147,470
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 621,158	1 623,282
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,439	116,520
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	94,994	95,646
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,405	122,361
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 785,995	9 738,822

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS